

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2025-SMOSYV-27

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

**COMITE SYNDICAL**

Séance du 18 juin 2025

**APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET  
PRINCIPAL 2025 DU SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE ET YVELINES  
VOIRIE**

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu la délibération du Comité Syndical mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie » en date du 28 novembre 2024 adoptant le budget primitif 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1** : Est approuvé la décision modificative (DM) du budget principal pour l'exercice 2025 du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie », voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	DM 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	397 036,00
Chapitre 012 - Charges de personnels et frais assimilés	319 000,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>716 036,00</b>

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	DM 2025
Chapitre 74 - Dotations et participations	716 036,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>716 036,00</b>

**ARTICLE 2** : Pour chacune des participations, le Syndicat Mixte Ouvert procédera à deux appels de fonds :

- ✓ + 232 748 € pour le CD92
- ✓ + 483 288 € pour le CD78

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert  
« Seine et Yvelines Voirie »

AR Préfecture du : 26 juin 2025  
N° : 078-934572637-20250626-25\_00140-BF

**COMITE SYNDICAL**

Séance du 18 juin 2025

**APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET  
PRINCIPAL 2025 DU SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE ET  
YVELINES VOIRIE**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Jean-Christophe Fromantin

Secrétaire : Pauline Winocour-Lefevre

Votent POUR (6) : Richard Delepierre, Patrick Stefanini, Geoffroy Bax de Keating, Pauline Winocour-Lefevre, Jean-Christophe Fromantin, Daniel Courtès

.

Procurations (3) : Lorrain Merckaert à Richard Delepierre, Thomas Lam à Jean-Christophe Fromantin, Denis Larghero à Daniel Courtès.

Abstention (1) : Denis Datcharry

Affichage le : 26 juin 2025

Transmission préfecture le : 26 juin 2025

AR Préfecture :

N° : 078-934572637-20250626-25\_00140-BF

Du : 26 juin 2025

Délibération exécutoire le : 26 juin 2025